



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Dix-Huit Novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2014

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT.

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoint**
S. ALLEG - W. DUBOSQ - PELLEGRINO – S. BEURRIER- C. LUBRANO LAVADERA –
A. DUBOIS– S. ARNOULD – J. RAYNAUD - A. RASKIN - J. TOCQUER – C. VELAY – E. MENUT –
N. PERRICHON - A. CELKA – S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé : J. ROBERT HENSELER (pouvoir donné à M. AUFFRET)

COLIS DE NOEL ET BONS D'ACHAT – PERSONNEL COMMUNAL 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer comme tous les ans :

- un montant unitaire estimé de 47€ pour chacun des colis de Noël qui sera offert aux employés de la Mairie et aux bénévoles de la bibliothèque, et le bénévole intervenant pour la fête de Noël à l'école maternelle.
- ainsi qu'un bon d'achat de 50€ pour chacun de leurs enfants âgés de moins de 16 ans.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus indiquées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE

